

**L'administration prend  
une décision  
pour moi.**

**Je ne suis pas  
d'accord avec  
sa décision.**

**Je peux écrire au  
tribunal administratif.**



TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Ce document est écrit en facile  
à lire et à comprendre.  
Le facile à lire et à comprendre  
est une méthode rédactionnelle  
qui rend les informations  
accessibles à tous.



# A quoi sert le tribunal administratif ?



- Le tribunal est l'endroit où travaillent des **professionnels de la justice** \*.

\* **les professionnels de la justice** sont : les juges, les greffiers, les avocats...



- Les juges contrôlent que l'administration respecte :
  - la loi
  - mes droits

# Pourquoi j'écris au tribunal administratif ?

- Je ne suis pas d'accord avec une décision de l'administration.

Par exemple :

Je dois rembourser de l'argent.



- J'ai fait une demande à l'administration. Je ne suis pas d'accord avec la réponse de l'administration.

Par exemple :

L'administration refuse une aide.

## Comment je fais ma demande au tribunal administratif ? ?

J'écris au tribunal administratif.

Ma demande s'appelle **une requête**.



## Quand je fais ma requête ?

Je reçois une décision de l'administration.

J'ai 2 mois pour faire ma requête.

Attention le délai peut être plus court.

Je dois bien lire la décision de l'administration.

# Qu'est-ce que j'écris dans ma requête ?



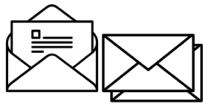
- J'écris mon nom, mon prénom, mon adresse
- Je ne suis pas d'accord avec l'administration. J'explique le problème.
- J'écris ce que je demande au tribunal.
- Je signe ma requête.

# Quels sont les documents obligatoires à donner au tribunal ?

- Ma requête



- La décision de l'administration que je refuse
- Les courriers que j'ai reçus de l'administration



- Les courriers que j'ai envoyés à l'administration.



J'envoie 2 copies de tous mes documents.

# Comment j'envoie mes documents au tribunal ?

J'ai le choix entre 3 solutions :

1. J'envoie ma requête par internet :  
[www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



2. J'envoie ma requête  
et mes courriers par la poste



3. Je dépose ma requête  
et mes courriers à l'accueil du tribunal.



# Quand je vais recevoir une réponse du tribunal ??

Pour recevoir une réponse, je dois attendre plusieurs mois.

Parfois, je peux attendre plus de 2 ans.

Je veux avoir plus de renseignements.

Je vais sur le site internet :

[www.conseil-etat.fr](http://www.conseil-etat.fr)

Il y a une carte de France des tribunaux administratifs.

Je trouve les coordonnées de mon tribunal administratif.



Le document a été transcrit par l'atelier FALC d'Avenir Apei  
Carrières-sur-Seine  
Septembre 2020



Pictogramme © Logo européen Facile à lire :  
Inclusion Europe